

L'an deux mille dix, le douze juillet, le conseil municipal de la commune de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monique PLAZZI, Première Adjointe au maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 21
- votants : 27

Date de convocation du conseil municipal : 6 juillet 2010

PRÉSENTS : Mme PLAZZI. M. DARY. Mme LAFONT. M. SUDRAT. Mme PRADEAU. Mme L'OFFICIAL, adjoints au maire.
M. DUPUY. Mme ROY-VEYRI. Mme RABAUD. M. BOISSARD. Mme CHADELAUD. Mme ARNAUD. M. MIALARET. M. GORYL. M. LACOMBE. Mme PAGNON. M. ROBERT. Mme MEYZIE. M. LAGORCE. M. LAROCHE. M. VERGNOLLE, conseillers municipaux.

ABSENTES : Melle ARNAUD. Melle LOULIER.

ABSENTS excusés : M. BOISSERIE. Député-maire, M. FREMONT. M. DUBOIS. Mme LAPLAUD. M. COUDERT. Mme COLETTE.

M. BOISSERIE a donné procuration à Mme PLAZZI.
M. FREMONT a donné procuration à M. ROBERT.
M. DUBOIS a donné procuration à M. BOISSARD.
Mme LAPLAUD a donné procuration à Mme ROY.
M. COUDERT a donné procuration à Mme MEYZIE.
Mme COLETTE a donné procuration à M. LAROCHE.

SECRÉTAIRE : André MIALARET.

Madame PLAZZI explique les raisons pour lesquelles Monsieur le Maire n'est pas présent à cette séance du conseil municipal. Il doit en effet intervenir ce jour devant l'Assemblée Nationale pour traiter de l'imprescriptibilité des crimes de guerre.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

I – AGENDA 21

Rapporteur : Edmond LAGORCE

1. Validation de l'Agenda 21

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les plans d'actions définis pour les cinq orientations majeures retenues, à savoir :

ENERGIE	- rationaliser et réduire nos consommations énergétiques - développer les énergies renouvelables
ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET URBAINS	- mieux connaître et gérer qualitativement les espaces naturels - poursuivre le développement de pratiques écologiques dans l'aménagement et l'entretien des espaces - engager une politique volontariste de valorisation du centre ancien par le développement d'une offre résidentielle et de services attractive
SANTE ET BIEN-ÊTRE	- promouvoir une alimentation saine pour tous - favoriser le bien-être par le lien social et l'accès à la culture et au sport pour tous - consolider notre offre de soins
ECONOMIE SOLIDAIRE	- promouvoir l'insertion vers l'emploi durable - valoriser les ressources locales - acheter solidaire et responsable
MOBILITE	- développer les offres diversifiées de mobilité - réaliser des aménagements favorisant les déplacements à pied et à vélo

2. Création d'une cellule de mise en œuvre et suivi de l'Agenda 21

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ **constitue une cellule de mise en œuvre et de suivi de l'Agenda 21, composée de deux membres pour la coordination générale et d'un élu et d'un technicien référents pour chaque chantier :**

Pilotes de la mise en œuvre de l'agenda 21 :

☞ Suzy LHIDO, Directrice générale des services.

☞ Edmond LAGORCE délégué au développement durable.

Thèmes	Elus	Technicien référent
ENERGIE	Raymond BOISSARD	Philippe DESCHAMPS
ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET URBAINS	Jean-Pierre LAROCHE	Dominique BEAUFILS
SANTE ET BIEN-ÊTRE	Bernadette PAGNON	Perrine GUILLOUT
ECONOMIE SOLIDAIRE	André MIALARET	Virginie BLONDY
MOBILITE	Sylvie COLETTE	Bernard BUISSON

☞ précise que ses missions consisteront à :

- s'assurer de la mise en œuvre des actions Agenda 21 : état d'avancement, ajustement du projet, résolution des difficultés liées à la mise en œuvre de certaines actions... ;
- définir de nouvelles actions en lien avec les cinq chantiers ;
- définir du programme de sensibilisation-formation des agents ;
- évaluer régulièrement l'Agenda 21 ;
- définir la politique de communication auprès de la population et des partenaires.

3. Intégration de clauses sociales et d'achats éthiques et durables lors des commandes publiques (articles 14, 45, 53 et 54 du Code des marchés publics)

➤ Clauses sociales :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ☞ d'intégrer dans la passation et l'exécution des marchés publics une clause sociale au cahier des charges pour des opérations dont le coût est supérieur à 1 million d'euros ;
- ☞ d'affecter 6 % des heures totales des travaux à une population de personnes en difficultés d'insertion.

➤ Clauses d'achats éthiques et durables :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager la collectivité :

☞ dans la mise en place d'une politique globale en faveur des achats publics éco-responsables, respectueux de l'environnement.

Ainsi, lorsque l'objet et les conditions d'exécution du marché s'y prêteront, la commune veillera à insérer, soit dans le règlement de la consultation, soit dans le cahier des charges, des critères ou clauses répondant à des considérations d'ordre environnemental afin de recueillir des informations précises et des garanties suffisantes sur la performance environnementale des achats.

☞ dans la réalisation d'objectifs relatifs à :

- l'achat de véhicules,
- l'utilisation du bois,
- la construction et l'entretien de bâtiments communaux,
- la consommation de papier et fournitures de bureau,
- l'achat d'objets promotionnels,
- l'achat de produits d'entretien,
- l'achat de vêtements pour les agents communaux,
- l'achat de matériels électriques, électroniques et informatiques.

II – PROGRAMME VOIRIE 2009 EN ZONE RURALE

Rapporteur : Raymond BOISSARD

Dans le cadre du marché relatif au programme voirie 2009 en zone rurale,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ autorise la signature d'un avenant n° 1 en plus-value pour tenir compte de modifications dans les quantités et de travaux complémentaires à hauteur de la voie communale n° 6 « La Bachellerie » et de la rue Fontaine Tanche ;

☞ précise que le montant du marché passe ainsi de 3 821,69 € H.T. à 489 965,09 € H.T.

III - DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL

- **Porcelaines des Palloux**

Rapporteur : Monique PLAZZI

En application de l'article L 3132-25-4 du Code du travail,

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical faite par le directeur des Porcelaines des Palloux pour les mois de juillet et août prochains.

La séance est levée à 22h15.

* * * * *